Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 35 (2005)
Heft: 10

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OCPA-Genève

Fortune et PC

Quelle est la prise en compte de la fortune dans le calcul des prestations complémentaires à l'AVS/AI?

Par fortune, il faut comprendre: la fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque, CCP, titres, valeurs de rachat de l'assurance-vie, succession non partagée, etc.) et la fortune immobilière (immeubles, terrains, parts en copropriété, etc., en Suisse ou à l'étranger). En fait, il s'agit de tous les biens.

– A-t-on droit à des prestations complémentaires si on a de la fortune?

– Un certain niveau de fortune peut empêcher de bénéficier de prestations complémentaires (PC). Il est toutefois important de savoir que la fortune n'est pas prise en compte intégralement dans le calcul des PC; le calcul se fait sur la part de la fortune qui dépasse Fr. 25 000.– pour une personne seule et Fr. 40 000.– pour un couple et, pour les personnes en âge AVS, à raison de 1/10e dans le calcul des prestations complémentaires fédérales et de 1/5e dans le calcul des prestations complémentaires cantonales. Les intérêts de la fortune sont, en revanche, pris en compte intégralement.

– Quel est le montant de la fortune qu'il ne faut pas dépasser pour demander des PC?

– Il n'y a pas de montant maximal fixé qui vous empêche de déposer une demande. Il se peut que vous n'ayez pas droit, en fonction de votre situation actuelle, à des prestations, mais il est préférable d'effectuer cette démarche, plutôt que de renoncer, à tort, à un droit.

– En cas de séparation de biens, comment la fortune est-elle prise en compte?

– Les prestations complémentaires ne tiennent pas compte des aménagements contractuels du mariage, mais de la réalité économique. Si les conjoints vivent ensemble, les prestations complémentaires sont calculées globalement, c'est-à-dire que les revenus et la fortune des deux conjoints sont additionnés. Si l'un des conjoints vit en EMS, on procède à deux calculs séparés pour lesquels la fortune est divisée en deux parts égales.

L'OCPA tient à votre disposition une documentation détaillée ainsi qu'une feuille de calcul qui vous permettra d'effectuer un calcul approximatif des prestations auxquelles vous pourriez éventuellement avoir droit. La documentation et la feuille de calcul se trouvent également sur le site internet.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées

Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h 00
de 13 h à 16 h

La Ville de Genève encourage au sport

D.R.

Le programme «Loisirs et sports» est destiné aux plus de 55 ans. Conseiller administratif chargé du Département des sports et de la sécurité, **André Hediger** le présente.

– Quand et dans quel but ce programme «Loisirs et sports» a-t-il été mis sur pied?

– Ce programme existe depuis de longues années déjà. Modeste à ses débuts, il n'a cessé de se développer, offrant de plus en plus d'activités. Nous proposions des journées ou des semaines de randonnée, de ski de fond. A la demande des aînés qui manifestaient des inquiétudes quant à leur sécurité, nous avons ajouté des cours d'autodéfense. Pour prévenir et soulager les petits bobos dus à l'âge, nous avons organisé des cours de gym, en particulier d'aquagym, qui rencontrent un immense succès. Sans oublier la pétanque, le billard, les balades à raquettes dans la neige, mais aussi le tennis, le badmin-

ton, le tai-chi, parmi encore beaucoup d'autres cours.

– Peut-on dire que toute personne, quelle que soit sa condition physique, y trouvera son bonheur?

– Absolument. Nous encourageons vraiment le sport bien-être, sans la moindre idée de compétition, mais dans la volonté d'entretenir sa santé. Et cela est possible, que l'on ait ou non fait du sport précédemment dans sa vie.

– Parmi les bienfaits d'une activité physique, considérez-vous que cette dernière favorise également les contacts sociaux?

– C'est un point fondamental de ce programme. L'isolement et la solitude sont l'un des principaux problèmes dans notre société. Et j'encourage les aînés qui suivent déjà un cours à proposer à des voisins, à des connaissances de s'y mettre également, pour développer des relations, des amitiés. Cet aspect de convivialité est essentiel à mes yeux.

– Dans quelle direction aimeriez-vous voir évoluer ce programme «Loisirs et sports»?

– Le programme 2006 reprendra en grande partie les cours proposés cette année. Pour la suite, j'aimerais beaucoup développer des activités en lien avec la découverte et la préservation de la nature. Je pense à des randonnées thématiques, consacrées par exemple à la faune et à la flore, qui seraient accompagnées par des spécialistes. Cela répondrait, me semble-t-il, au désir d'un nombre croissant d'aînés qui se sentent de plus en plus proches de la nature et souhaitent mieux la connaître.

Propos recueillis par C. Pz

*››› **Rens.** Service des sports de la Ville de Genève, 4-6 rue Hans-Wilsdorf, 1227 Les Acacias. Tél. 022 418 40 00.*

Genève se préoccupe de la qualité de vie de ses aînés

Le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter, et le vieillissement de la population est une réalité. D'où la nécessité, plus que jamais, de prendre en compte la qualité de vie de nos aînés. A Genève, cette problématique a inspiré au Gouvernement un important rapport, qui est aussi un précieux outil de travail pour construire l'avenir.

Les chiffres sont éloquents. Au cours des vingt dernières années, alors que la population globale progressait d'un peu plus de 20%, la proportion des personnes âgées de 80 à 90 ans augmentait de 50%, et celle des plus de 90 ans a plus que doublé. En d'autres termes, la population des plus de 80 ans a fait un bond de 70%. C'est dire l'importance, pour toute la société, d'une prise en compte adéquate des seniors, quels que soient leur état de santé et leur niveau de dépendance.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat genevois a publié récemment un rapport sur la politique en faveur des aînés, rapport qui fait le point sur les structures existantes et qui ouvre des voies de réflexion pour l'avenir. Plus que jamais, les conditions de vie des aînés suscitent un large débat, qui va bien au-delà de l'élargissement de l'offre d'accueil en EMS. Ce sont tous les aspects de la vie qui doivent désormais être considérés, dans un état d'esprit respectueux de la personne, de ses goûts, de ses besoins, de son individualité. Ainsi, l'approche préconisée par le Conseil d'Etat – et en particulier par le DASS (Département de l'action sociale et de la santé) – est axée sur la trajectoire de vie personnelle.

Les six objectifs prioritaires du DASS sont les suivants:

- l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité;
- la garantie de disposer, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente;
- la promotion de logements adaptés aux besoins et aux difficultés des personnes âgées;
- un environnement et une aide flexibles et adaptés aux besoins des personnes âgées;
- des soins hospitaliers en faveur des personnes âgées;
- une information et une organisation efficaces.

Si certains domaines très spécialisés requièrent les compétences de spécialistes, notamment concernant le financement de l'aide aux seniors ou une meilleure planification des soins hospitaliers qui leur sont destinés, d'autres aspects

Une décennie très active

Durant les années nonante, le Conseil d'Etat genevois a progressivement mis en place une politique en faveur des personnes âgées. Rappel des principales étapes.

Juin 1992: les Genevois acceptent la loi sur l'aide et les soins à domicile; le Conseil d'Etat décide un moratoire sur la construction de tout nouvel EMS. Objectifs: favoriser le maintien des seniors à domicile et stabiliser l'offre de lits en EMS.

Janvier 1997: révision de la loi sur l'aide à domicile, pour une mise en place progressive de 22 centres d'action sociale et de santé (CASS).

Janvier 1998: entrée en vigueur de la loi relative aux EMS, dont elle modifie le financement.

1999: création de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Décembre 2000: levée du moratoire sur la construction d'EMS.

2001: adoption d'un programme de construction de nouveaux EMS et de rénovation des établissements existants.

concernent tous les acteurs de la société, y compris les citoyens. En effet, l'intégration des seniors dans la cité est un point essentiel. Cela touche notamment au logement, à savoir toutes les idées novatrices permettant aux seniors de rester chez eux: habitat communautaire, avec encadrement médico-social, mais aussi des appartements spécialement équipés dans des immeubles locatifs.

Quant à la vie au sein des EMS, diverses réflexions portent sur la prise en compte des résidants dans de telles structures, et encouragent toute initiative leur permettant de garder un rôle social en participant à la vie de l'établissement, par exemple à certaines activités domestiques.

De manière plus générale, le rapport du Conseil d'Etat pose la question de la place que nous accordons à nos aînés dans notre société. Une phrase de ce rapport en résume bien l'esprit, affirmant qu'il s'agit de «renforcer la tolérance, le dialogue et la solidarité intergénérationnelle». Si la politique en faveur des aînés mobilise l'Etat, les communes et tous les services concernés, il ne fait aucun doute que chaque citoyen peut y apporter sa contribution en modifiant son attitude envers les aînés qu'il côtoie au quotidien. Et ceux-ci sont nombreux: l'immense majorité – 85% – des seniors de 80 ans et plus vivent à domicile.

C. Pz

››› Le rapport complet du Conseil d'Etat au Grand Conseil peut être téléchargé sur internet, à l'adresse suivante: www.geneve.ch/dass/presse/

Jura

Un automne actif pour l'Avivo

N. R.

Une quinzaine de personnes forment le comité de l'Avivo.

En parallèle aux activités de défense des intérêts des aînés, thé dansant, conférence et loto, l'Avivo propose des moments de détente. L'automne s'annonce bien rempli.

Forte de 1700 membres, la section jurassienne de l'Avivo se présente comme la plus importante association d'aînés du canton du Jura. Elle accueille aussi les retraités et préretraités du Jura bernois pour regrouper un maximum d'adhérents et défendre au mieux les droits et les acquis des personnes âgées. Cette action essentielle – surtout en ces temps où les rentes et autres prestations sont l'objet d'une offensive générale – se double d'activités de détente en tous genres.

Pour Marie-Rose Courbat, membre du comité qui rassemble une quinzaine de personnes, l'Avivo a été un moyen d'élargir son cercle de connaissances lorsqu'elle est arrivée de Bâle dans le Jura. «Ça me permet de rester au courant de ce qui se passe au niveau politique mais, surtout, ce sont à chaque fois des moments très agréables à passer», confie-t-elle.

Ce mois d'octobre, par exemple un loto et un tournoi de cartes attendent les membres intéressés et leurs amis ou connaissances. En novembre, les amateurs de valses et autres tangos se rendront à un thé dansant, organisé en collaboration avec Pro Senectute et le CCRD (Centre culturel régional de Delémont). Puis il y aura la Fête de Noël de l'Avivo, un grand moment qui rassemble chaque année plusieurs centaines de personnes. La chorale, qui compte une trentaine de chanteurs, répète de son côté chaque semaine pour se préparer à diverses productions notamment dans les homes et les hôpitaux.

Informations périodiques

En plus de ses prises de positions politiques, comme celle, il y a une année, contre l'augmentation des tarifs des transports publics, l'Avivo Jura souhaite sensibiliser les aînés à tout ce qui les concerne. Elle organise ainsi des cycles de conférences. Celui commencé en septembre prévoit le mois prochain une intervention du directeur de la Caisse de compensation AVS du canton du Jura qui traitera du financement nécessaire pour le placement dans un home. En février 2006, on parlera de la prévention des chutes à domicile. Enfin, en collaboration avec les sections neuchâteloises, l'association édite un périodique – *AVIVO Information* – qui renseigne ses lecteurs sur différents sujets et annonce les activités prévues.

N. R.

*››› **Agenda:** loto 13 octobre, dès 14 h, à la salle Saint-Georges à Delémont. Tournoi de cartes: 27 octobre, à 14 h, au Restaurant de la Charrue à Delémont. Conférence: 11 novembre. Thé dansant: 16 novembre. Renseignements: André Milani, président, route de Domont 31, Delémont, 032 422 28 57.*

VAUD

Passeport pour la forme

Vous avez plus de 50 ans et vous avez toujours remis à demain la décision de «faire quelque chose» pour votre santé. Le Pass'Sport 50+ est fait pour vous.

On le sait, l'entrée dans la deuxième partie de la vie coïncide souvent avec le début de problèmes physiques. La sédentarité, le manque d'activités sportives en sont les principales causes. Moralité: il faut bouger! Natation, fitness, tennis, marche, vélo, randonnées à ski, tout est bon pour garder la forme. Ce sont ces activités physiques que veut encourager l'initiative Pass'Sport 50+.

«Selon les statistiques du canton de Vaud, quelque 213 000 personnes ont dépassé la cinquantaine et sont donc susceptibles d'être intéressées par notre action», relève Olivier Nordmann, responsable du service animation et sport chez Pro Senectute Vaud, auprès de qui on obtient le passeport sportif. Celui-ci se présente au format carte de crédit et permet de bénéficier dès 50 ans de rabais de 10 à 15% dans de nombreux centres de fitness et autres établissements sportifs du canton, d'obtenir des réductions sur les entrées aux piscines ou encore des bons dans des magasins de sport.

En même temps que sa carte, le nouvel adhérent reçoit une brochure contenant des informations générales et spécifiques sur le sport et la santé, ainsi qu'un catalogue des diverses offres en matière d'activités physiques dans le canton. Les établissements affiliés au passeport et proposant des rabais sont signalés par un smiley. La carte annuelle coûte 30 francs, une dépense vite amortie compte tenu des nombreuses possibilités qu'elle procure.

Le Pass'Sport 50+ est une initiative commune des Ligues de la santé, de Pro Senectute Aînés+Sport et du Service de l'éducation physique et du sport. Cette action originale est soutenue par les Retraites Populaires et la Fondation Leenhardt.

MMS

*››› **A commander auprès de:** Pro Senectute Vaud, Pass' Sport 50+, Maupas 51, 1004 Lausanne. Tél. 021 646 17 21.*

D.R.

Ce sésame offre de nombreux avantages.

VALAIS

Les rencontres de la Médiathèque à Sion

A midi? En soirée? C'est selon votre bon plaisir. La Médiathèque Valais de Sion propose un choix de réunions selon une tradition bien établie.

«D'ici et d'ailleurs» sera le thème des conférences des Midi-Rencontres du programme 2005-2006 placées sous le signe de l'enracinement et d'une certaine forme d'exotisme. On y entendra Marthe Magnaridès invoquer «L'Esprit des lieux» (6 octobre), Vahé Godel évoquer «L'Arménie en partage» (1er décembre). Jean-Euphèle Milcé racontera «Haïti, l'étrange mosaïque» (12 janvier) et Christine Arnothy parlera «D'ici et d'ailleurs» (30 mars). Toutes ces rencontres ont lieu de 12 h 15 à 13 h 15 à la salle de la rue des Vergers.

Les Soirées-rencontres, à 20 h 15, invitent à la découverte de la littérature contemporaine lue par des comédiens. L'ouverture de la saison a lieu le 13 octobre avec les jeunes auteurs du Collectif L'Ablate qui sont leurs propres interprètes.

Quant à «Valais en recherches», il organise une série de causeries qui mettent en contact chercheurs et public sur les sujets les plus divers. La saison commence le 27 octobre avec le thème «La vigne, son fruit et le travail des hommes» par Amélie Fardel. Suivra encore cette année une causerie sur «Le Valais et le grand incendie de Bulle du 2 avril 1805: un bel exemple de solidarité» par Georges Andrey» (24 novembre).

Les exposés se poursuivent par une discussion et une verrée qui délie les langues des plus timides.

F.P.

*››› **Rens.** Médiathèque Valais, tél. 027 606 45 50.*